

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation

Date d'affichage

22 mars 2021

22 mars 2021

SEANCE DU TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN

N° 2021_13

L'an deux mille vingt et un, le Trente du mois de MARS, à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **PEREZ LEROUX Nathalie**, Maire, Conseillère Départementale.

Présents : PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoints au Maire, Mesdames BREZINA Yana et MOREL Annick, Conseillères Municipales, FABRE Guillaume, ORSET Loïc, et BONOME Stéphane, Conseillers Municipaux,

Pouvoir : BELISAIRE Louis à PERRIMOND Bernard.

Secrétaire de séance : Mme BREZINA Yana.

Objet : Journée de congé Solidarité des Personnes âgées, Année 2021.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de la loi n° 2004-626 du 30 Mai 2004 relative à la solidarité des personnes âgées et handicapées, une journée de travail supplémentaire doit être effectuée par les employés communaux.

Madame le Maire informe l'assemblée que deux possibilités sont offertes :

- . soit de faire travailler le personnel communal le lundi de Pentecôte,
- . soit de fixer un samedi dans l'année qui est un jour ouvrable.

Pour ce faire, il est essentiel de délibérer, et d'obtenir l'avis du Comité Technique Paritaire compétent près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide de :

- o Faire effectuer au personnel communal la journée de solidarité des personnes âgées et handicapées le : Samedi 21 Août 2021, jour ouvrable de l'année,
- o Solliciter l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique, CDG 83.

Fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, le jour, mois an que dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE

Le : 27 AVR. 2021

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

Le : 27 AVR. 2021

Le Maire

Le Maire.

Nathalie PEREZ LEROUX



